

N° 119724-2021/1-ACTS/DDDT

Date du : 27 octobre 2021

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération modifiant la délibération modifiée n°33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

PJ : un projet de délibération et son tableau comparatif

La délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 a fait l'objet deux modifications récentes le 22 juillet et le 20 octobre 2021 faisant suite à une révision partielle du dispositif des aides provinciales au secteur agricole. Il s'agissait de rendre plus cohérente l'intervention de la puissance publique dans l'appui au développement durable au regard de ressources budgétaires contraintes, d'une volonté de mettre l'accent sur une agriculture mutualisée, performante et s'inscrivant dans une démarche agro-écologique plus respectueuse de l'environnement et intégrée à son territoire immédiat. Ces modifications se conjuguent également avec la réorganisation de la direction du développement durable des territoires qui s'appuie sur une proximité forte des agents pour un meilleur accompagnement des agriculteurs.

Ainsi dans le cadre de l'autonomie des porteurs de projet, le contenu du dossier de demande de soutien financier est précisé dans le texte avec, au-delà des pièces constitutives propres aux investissements et à sa rentabilité, des justificatifs administratifs à fournir, pour à la fois mieux évaluer la situation et les objectifs du promoteur, mais aussi la pertinence de l'intervention provinciale. De plus, la réduction des délais d'instruction est une priorité, résultat qui ne peut être obtenu que par la fourniture d'une demande dûment complétée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.